CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E78357** **VALABLE JUSQU'AU** **30/11/2027**

ÉDITÉ LE 10/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/12/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 136 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : 501 841 092 00023

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 211516500180

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62106395

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 62106395

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : ARMANDO FRADE

11 AVENUE DES CURES
95580 ANDILLY

Téléphone : 01 34 16 00 12 **Fax :** 01 34 16 08 01

Portable : 06 60 48 17 31

Responsabilité légale :
ALVES MARTINS REIS MARIA ANTONIA CO-GÉRANTE / ARMANDO FRADE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Site Internet :

E-mail : armando-frade@orange.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 105 083 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	14	12/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/11/2026 12:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.